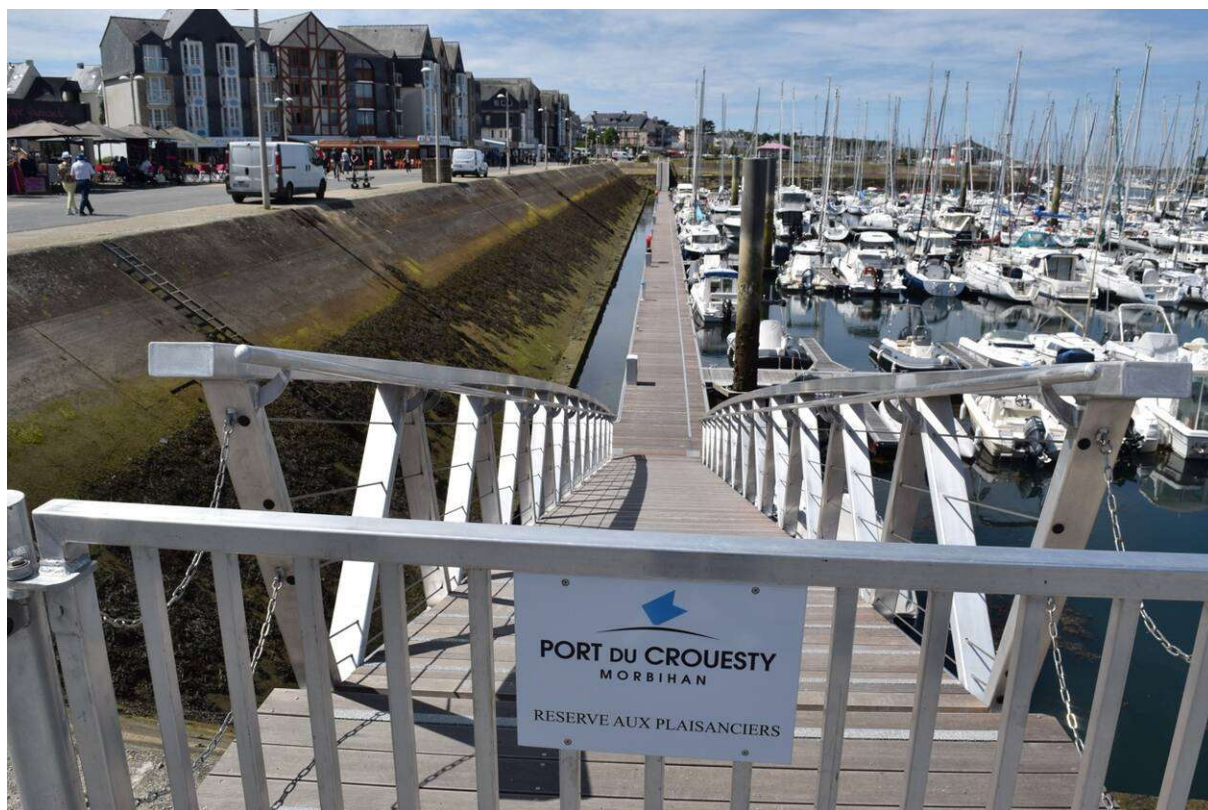


Arzon. Un coup de vent frais sur le port du Crouesty

Il souffle un vent de discorde entre la Compagnie des ports du Morbihan et deux associations de plaisanciers, au port du Crouesty, à quelques semaines du début des vacances d'été 2021.



Du point de vue des associations des usagers du port du Crouesty, les nouveaux portillons ne sécurisent pas assez les pontons. | OUEST-FRANCE
[Ouest-France](#) Publié le 31/05/2021 à 11h12

Au port de plaisance d'Arzon, 400 propriétaires de bateaux se sont regroupés. 300 au sein de l'Association des usagers du port du Crouesty (Asuc) fondée en 1979, et, depuis 2019, 100 dans l'Association des plaisanciers du port du Crouesty (APPC).

La capacité d'accueil du port est de 1 400 places en eau et 600 hors d'eau. Aujourd'hui, les deux associations réagissent sur les futurs aménagements du port, avec des griefs différents. Ce projet, porté par la municipalité d'Arzon et par la Compagnie des ports du Morbihan (CPM), dépasse les 18 millions d'euros.

Plus de sécurité

La présidente de l'APPC, Édith Coudrais, demande que les accès aux bateaux soient sécurisés, avec des portails de grande hauteur, un contrôle d'accès hors digicode et l'installation de système de vidéosurveillance performant.

« En octobre dernier, 60 voiliers ont été dépouillés de leurs instrumentations de navigation. Le préjudice est d'environ 200 000 €. La plupart à la charge des plaisanciers, compte tenu de la vétusté des appareils. » Depuis les dégradations sur son voilier, un plaisancier constate que sa prime d'assurance a augmenté de 10 %, avec le rajout d'une franchise. Après ces vols, les réunions se sont succédé entre l'association, le port et Plaisanciers vigilants : un concept mis en place sur le port, en juin 2020, en partenariat avec la CPM.

Un audit de sécurité a été fait, **« Nous venons d'en recevoir une synthèse rédigée par la CPM. Les préconisations de la gendarmerie sont tout à fait en phase avec nos propositions. »** Depuis, un test de contrôle d'accès est lancé sur une nouvelle panne collectrice : un ponton central qui distribue les autres. Cependant, Édith Coudrais considère que ces petits portillons bas non sécurisés sont facilement contournables. **« Cette installation, en réalité, n'est que pour éviter aux touristes du port d'emprunter ce ponton, et décharge ainsi la CPM de toute responsabilité en cas d'accident. En aucune façon ces portillons protègent les bateaux. »**

L'association note aussi que, dans ce grand plan de réaménagement, seul un petit agrandissement d'un bloc sanitaire et le rajout d'un autre sera au profit des plaisanciers. **« C'est une maigre répartition pour ceux qui financent ces investissements »**, précise Édith Coudrais, en faisant allusion aux revenus engendrés par la location des emplacements.



point de vue des associations des usagers du port du Crouesty, les nouveaux portillons ne sécurisent pas assez les pontons. | OUEST-FRANCE

Des horaires d'accès insupportables

Maryse Massulteau, la présidente de l'Asuc, est entrée en conflit avec la mairie d'Arzon, depuis le changement des horaires d'accès aux aires de stationnements temporaires, à proximité des pontons. Un arrêté municipal en date du 18 mars 2021 stipule que l'accès est autorisé dorénavant de minuit à 10 h du matin, du 15 juin au 4 novembre, et jusqu'à 11 h le reste du temps. Avant 2019, l'accès était autorisé sans restriction d'horaire. **« Ce n'est pas du bon sens. Le plaisancier qui vient de loin n'arrive pas avant 10 h, ou alors il roule toute la nuit, et celui qui rentre au port après 10 h doit attendre jusqu'à minuit pour décharger son bateau. »** Quand le propriétaire retire tout ce qui soit être mis à l'abri de l'humidité pour un long stationnement, les deux cents kilos sont vite dépassés, de plus, il ne peut plus attendre la marée haute, heure à laquelle les passerelles accusent une faible pente. **« Les arrêtés sont produits en tant que maire, mais il est aussi administrateur à la CPM, de plus ils sont en contradiction avec le règlement de police particulier du port »,** poursuit-elle.

L'association a reçu une proposition qui consisterait à créer une enclave pour des arrêts minutes sur le parking nord. **« Mais c'est de l'autre côté de la darse Est. Pour nous c'est un palliatif. »** Après de multiples échanges avec la CPM et le Département, le problème n'est toujours pas résolu. Le 17 mai 2021, l'Asuc a déposé en mairie un recours gracieux en annulation des arrêtés du maire.

« Les caméras, je dis oui »

Le maire, Roland Tabart, commente ces griefs : **« Le port du Crouesty, ce sont les usagers du port et leur plaisir, c'est aussi les commerçants et leur développement. Le port ce sont les chantiers et le nautisme, ce sont tous ces visiteurs qui entraînent l'économie locale. »** A propos de la sécurité, le maire a fait le point récemment avec la gendarmerie. **« Globalement, il y a peu d'incivilités. C'est très peu dans la commune. Il est sûr que l'on doit travailler sur des améliorations concernant la sécurité. J'écoute l'association de Mme Coudrais. C'est constructif, les caméras je dit oui, mais jusqu'à quel point ? C'est le grand débat national sur le respect de l'intimité des gens. »**

Le maire rappelle qu'il a consulté le directeur du port, Jean-Marc Gauter, et Michel Le Bras, le directeur de la Compagnie des ports du Morbihan. **« Ils étaient d'accord pour les changements d'horaires et la mise à disposition de places de parking. Un premier arrêté municipal a demandé aux commerçants, aux usagers du port et aux chantiers de s'adapter, on a gardé des places pour les chantiers, tout cela fonctionne. J'ai été saisi par l'Asuc, pour voir à reculer d'une heure la fermeture, j'en ai parlé à la CPM, qui a reçu les deux associations. Aujourd'hui, je me refuse à toute communication avec Mme Massulteau, dont je ne compte plus les recours dans la commune. »**

Le directeur du port, Jean-Marc Gauter, répond aussi : **« Il y a des actions mises en place et nous continuons à y travailler. J'ai des relations avec ces deux associations. Nous ferons un point presse au mois de juin. »**